



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°30

Réunion du : mardi 25 janvier 2022

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COVID 19 : Communiqué sur les modalités de reports de match

Le 20 août 2021, le COMEX de la F.F.F. a édité un protocole de reprise des compétitions précisant notamment les conditions de report des rencontres en cas de joueurs positifs COVID.

Pour reporter une rencontre, l'une des deux conditions suivantes doit être validée :

- **A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs sur 7 jours glissants le jour du match,**
- **L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours**

Dans ce même protocole, il est précisé que « *Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : **la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club***

En application de ce protocole, il est procédé à une vérification des feuilles de match de l'équipe concernée pour s'assurer que les joueuses / joueurs, dont les tests positifs au Covid ont été transmis, sont bien membres de l'équipe concernées.

Précisions sur le calcul des 7 jours glissants (source Hotline Pandémie F.F.F.) :

Il faut comprendre qu'un club peut demander le report d'un match s'il enregistre dans son effectif au moins 4 cas covid dont la période d'isolement de 7 jours couvre le jour du match.

En effet, désormais une personne sortant de son isolement de 7 jours peut reprendre l'activité sportive dès le 8^{ème} jour sans aucune contre-indication.

Exemple, le match a lieu le 15/01, et deux cas ont été déclarés les 07 et 8/01, ce qui leur permet de sortir respectivement de leur isolement les 14 et 15/01, donc d'être opérationnels le jour du match.

Dans cette situation, ces 2 cas ne peuvent être pris en considération dans le calcul.

Précisions sur la vérification des tests (source : Hotline Pandémie de la F.F.F.) :

Dans les protocoles de la F.F.F., il est bien stipulé que les personnes doivent présenter un QR code pour accéder aux ERP et pouvoir participer à nos manifestations.

Ce QR code est donc indispensable pour attester de la véracité de la situation de chaque individu, que ce soit pour accéder à un ERP ou justifier de sa positivité au virus.

Les documents présentés sans QR Code ne peuvent donc pas être pris en compte aussi bien lors des demandes de report de match que le jour du match pour participer à une rencontre.

Les matches reportés du week-end des 29 et 30 janvier 2022 dans les championnats Jeunes et Seniors pourront être reportés au Mercredi 02 février 2022 à 20h pour permettre de mettre à jour le calendrier des équipes avant la fin des matches allers.

Calendrier des Coupes de Paris Crédit Mutuel IdF :

	Dates des tirages	1/4 de finale	1/2 finales	Finale
SENIORS	Mi-février 2022 date à fixer	06/03/2022	17/04/2022	08/06/2022 en soirée
U20				12/06/2022
U18				
U17				
U16				
CDM	25/01/2022			19/06/2022
ANCIENS				
U15	Mi-février 2022 date à fixer	05/03/2022	16/04/2022	11/06/2022
U14				

SENIORS – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.**24207747 : SARCELLES AAS 1 / COLOMBIENNE FOOT ES 1 du 05/01/2022 (1/16èmes de finale)**

Courriel de l'AAS SARCELLES informant de son incapacité à récupérer la feuille de match informatisée, en raison d'un dysfonctionnement informatique.

La Commission entérine le score comme suit :

SARCELLES AAS : 0 but.

COLOMBIENNE FOOT ES : 3 buts.

Néanmoins, la Commission demande au club de faire le nécessaire pour transmettre cette F.M.I. en utilisant la tablette ayant servi le jour du match et les codes d'accès du dirigeant ayant rempli la F.M.I. le jour du match.

24301429 : SAINT OUEN L'AUMONE AS / NEUILLY SUR MARNE SFC du 02/02/2022 (1/8èmes de finale)

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la demande de report au 20/02/2022 de NEUILLY SUR MARNE SFC,

Considérant que le motif invoqué n'est pas un motif de report,

Par ce motif,

Maintient cette rencontre au 02/02/2022.

SENIORS – CHAMPIONNAT**23392079 : VILLEMOMBLE SPORTS 1 / ST OUEN L'AUMONE AS 1 du 29/01/2022 (R1/A)**

Demande de VILLEMOMBLE SPORTS pour jouer cette rencontre sur le stade Alain MIMOUN à VILLEMOMBLE, en raison de l'impraticabilité du terrain habituel.

La Commission demande au club de VILLEMOMBLE SPORTS de fournir un document officiel de la Mairie confirmant la fermeture du terrain d'honneur.

De plus, la Commission vous informe que le terrain proposé ne dispose pas d'un éclairage classé pour jouer à 18h00.

Néanmoins, vu l'avis favorable de la C.R.T.I.S. concernant le terrain du stade Alain MIMOUN,

vu les dispositions de l'article 39 des R.S.G. de la L.P.I.F.F.

Par ces motifs,

. Pourra autoriser le club de VILLEMOMBLE SPORTS à utiliser le stade Alain MIMOUN à VILLEMOMBLE pour jouer cette rencontre le dimanche 30 janvier 2022 à 15h00, sous réserve de l'accord de SAINT OUEN L'AUMONE AS,

A défaut d'un accord pour jouer le 30/01/2022, la rencontre pourra être inversée et se jouer le samedi 29/01/2022 à 18h00, sur les installations de SAINT OUEN L'AUMONE, sous réserve de l'accord de SAINT OUEN L'AUMONE AS.

Par ailleurs, demande au club de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des joueurs et des officiels, avant, pendant et après le match.

23392149 : RED STAR FC 2 / ESP. AULNAYSIENNE 1 du 20/02/2022 (R1/A)

Demande du RED STAR FC pour jouer le match le samedi 19 février 2022.

Accord de la Commission, qui demande au club du RED STAR F.C. de préciser l'horaire du coup d'envoi.

23392634 : JS SURESNES 1 / RUNGIS US 1 du 16/01/2022 reporté au 30/01/2022 (R2/D)

Demande de report de la JS SURESNES en raison de l'occupation du terrain par un autre match Seniors à cette date et en accord avec l'US RUNGIS.

La Commission vous rappelle que les compétitions Régionales sont prioritaires sur les compétitions Départementales et maintient cette rencontre au 30/01/2022.

La Commission précise que l'inversion du match est également envisageable avec l'accord de RUNGIS U.S..

23392640 : RUNGIS US 1 / TRAPPES ES 1 du 23/01/2022 (R2/D)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de l'US RUNGIS a transmis à la Ligue, les résultats de tests positifs au COVID de 4 joueurs de l'équipe,

Considérant que cette demande est conforme au protocole de la F.F.F.,

Par ces motifs,

Décide de reporter le match au mercredi 02 février 2022 à 20h00 et ce afin de mettre à jour le calendrier des équipes avant la fin des matches allers.

23392461 : SENART MOISSY 2 / CRETEIL LUSITANOS US 3 du 23/01/2022 (R2/A)

La Commission,

Pris connaissance du courriel de SENART MOISSY informant d'une erreur sur le score de la rencontre,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel confirmant l'erreur de saisie sur le score,

Enregistre le score comme suit :

SENART MOISSY : 2 buts

CRETEIL LUSITANOS US : 3 buts

La Commission rappelle aux clubs qu'il convient de vérifier les informations saisies sur la FMI lors des signatures d'après match.

NEUILLY SUR MARNE SFC 1 – 508 884 – (R2/C)

Rappel :

Décision de la Commission Régionale de Discipline du mercredi 24 Novembre 2021 ayant infligé une suspension de terrain de 3 matchs fermes à l'équipe Seniors 1 de NEUILLY SUR MARNE SFC, à compter du 1^{er} janvier 2022.

La Commission demande au club NEUILLY SUR MARNE SFC de lui communiquer le nom et l'adresse **d'un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de NEUILLY SUR MARNE, accompagné de l'attestation du propriétaire,**

Match concerné

23392937 : NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / SARCELLES AAS 1 le 06/02/2022 (R2/C)

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

521 869 - ALFORTVILLE U.S. – R2/D

Reprise du dossier,

La Commission,

Après avoir pris connaissance de nouveaux éléments fournis par le Service Comptabilité de la Ligue concernant la situation financière du club,

annule sa décision en date du 04/01/2022 concernant le retrait d'un point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe Seniors d'ALFORTVILLE U.S.

23393617 : MEAUX ACADEMY CS 2 / MASSY 91 FC 1 du 23/01/2022 (R3/B)

Réception d'un arrêté municipal de la Ville de MEAUX indiquant l'impraticabilité des terrains à cette date.

Courriel de MASSY 91 FC indiquant son impossibilité d'inversion de la rencontre le 23/01/2022.

La Commission reporte ce match au 30/01/2022.

Demande de changement d'horaire et de terrain et d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le 30/01/2022 à 14h00, sur le terrain n°3 du stade Corrazza à MEAUX.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

U20 - CHAMPIONNAT

23760557 : FRANCONVILLE FC 20 / ESC PARIS 20 du 23/01/2022 (Elite 3/A)

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de ESC PARIS 20 (2ème forfait).

23760955 : LUTH S.C 20 / CARRIERES GRESILLONS 20 du 23/01/2022 (Elite 3/D)

Après lecture de la FMI et du courriel de CARRIERE GRESILLONS arrivé hors délai, la Commission enregistre le forfait non avisé de CARRIERE GRESILLONS (1er forfait).

23777865 : VERRIERES LES BUISSON / PARIS CENTRE DE FORMATION du 23/01/2022 (Elite 3/E)

Après lecture de la FMI et du courriel de PARIS CENTRE DE FORMATION, la Commission enregistre le forfait non avisé de PARIS CENTRE DE FORMATION (1er forfait).

23777867 : GRIGNY US 20 / BAGNEUX COM 21 du 23/01/2022 (Elite 3/E)

Après lecture de la feuille de match, la Commission enregistre le forfait non avisé de BAGNEUX COM - 3ème forfait entraînant le forfait général de BAGNEUX COM.

23761138 : TREMBLAY FC 20 / CLICHOIS UF 20 du 08/05/2022 (Elite 3/F)

Courriel du club de CLICHOIS indiquant son souhait que cette rencontre soit inversée sur ses installations en raison du forfait de TREMBLAY FC au match aller.

Conformément à l'article 23.8 du R.S.G de la Ligue de Paris IDF qui stipule que : « *Les clubs ayant déclaré forfait avisé ou non pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches " aller ", doivent disputer le match " retour " sur le terrain de l'adversaire. Cette décision revient à la Commission compétente sur demande écrite du club concerné.* »,

La Commission décide d'inverser la rencontre sur les installations de CLICHOIS UF à 16h.

U20 – FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES1^{er} rappel

Les feuilles de matchs ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais, sous peine de match perdu au club recevant (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

23760680 : DAMMARTIN CS 20 / MAISONS ALFORT FC 20 du 16/01/2022

23777861 : BAGNEUX COM 21 / VERRIERES LE BUISSON 20 du 16/01/2022

U18 - CHAMPIONNAT**23411804 : CHOISY LE ROI A.S. 1 / ETAMPES F.C. 1 du 13/02/2022 (R3/A)****Rappel :**

La Commission prend connaissance de la décision de la C.R.D. du 05/01/2022 ayant infligé une suspension de terrain de 1 mach ferme à l'équipe de CHOISY LE ROI A.S. à compter du 07/02/2022.

En conséquence, elle demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli, accompagné de l'attestation du propriétaire du terrain (situé en dehors de la ville de CHOISY LE ROI) pour le match cité en objet.

U17 REGIONAL – FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES1^{er} rappel

Les feuilles de matchs ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais, sous peine de match perdu au club recevant (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

23412574 : SARCELLES AAS / ST OUEN L'AUMONE A.S. du 23/01/2022 (Poule B)

23412575 : PARIS CENTRE DE FORMATION / ARGENTEUIL RC du 22/01/2022 (Poule B)

U17 Régional - CHAMPIONNAT

23412415 : ISSY LES MOULINEAUX FC / CHOISY LE ROI AS du 23/01/2022 (Poule A)

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la feuille de match informatisée,

Considérant que la rencontre a été interrompue à la 18^{ème} de jeu sur le score de 7 à 0, en raison de moins de 8 joueurs pour l'équipe de CHOISY LE ROI A.S.,

Par ce motif,

. donne match perdu par pénalité à l'équipe de CHOISY LE ROI A.S. (-1 pt – 0 but), pour en attribuer le gain à ISSY LES MOULINEAUX F.C. (3 pts – 7 buts).

23412427 : PARIS 13 ATLETICO / JEUNES AUBERVILLIERS du 06/02/2022 (Poule A)

Demande de changement d'horaire de PARIS 13 ATLETICO.

Cette rencontre aura lieu à 12h00, en lever de rideau d'un match de Championnat National U17.

Accord de la Commission, les rencontres de compétitions fédérales étant prioritaires sur les compétitions régionales.

U16 – FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1^{er} rappel

Les feuilles de matchs ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais, sous peine de match perdu au club recevant (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

23412711 : PARIS ST GERMAIN FC 2 / JEUNES AUBERVILLIERS 1 du 23/01/2022 (R1)

23412839 : VIRY FC 1 / TRAPPES ES 1 du 23/01/2022 (R2/A)

23413287 : VILLETANEUSE CS 1 / VILLEMOMBLE SP. 1 du 23/01/2022 (R3/B)

U16 - CHAMPIONNAT**23412973 : BONDY AS / CERGY PONTOISE FC du 23/01/2022 (R3/B)**

Réception d'un arrêté municipal de la Ville de BONDY indiquant l'impraticabilité des terrains à cette date.

Courriel de CERGY PONTOISE FC indiquant son impossibilité d'inversion de la rencontre.

La Commission reporte ce match au 30/01/2022.

23412842 : DRANCY JA 2 / NANTERRE ES 1 du 23/01/2022 (R2/A)

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la feuille de match informatisée, du rapport de l'arbitre officiel et des résultats des tests au COVID transmis par le club de NANTERRE ES,

Considérant la présence de l'équipe de DRANCY JA et de 9 joueurs de l'équipe et d'un dirigeant de NANTERRE ES,

Considérant que le club de l'ES NANTERRE a transmis les résultats des tests positifs au COVID de 7 joueurs concernés par l'équipe 1 évoluant en Régional 2, respectant le protocole F.F.F. et permettant de pouvoir sollicité un report pour le motif Covid,

Considérant que cette rencontre n'a pas pu être reportée à l'avance en raison de la fermeture des services administratifs de la Ligue le jour de la réception des résultats,

Considérant que le match a donc été maintenu ce qui imposait la présence des 2 équipes et de l'arbitre sur place, ce qui était le cas,

Considérant que le match n'a pas eu lieu,

Par ces motifs,

Reporte cette rencontre au 30/01/2022 et ce afin de mettre à jour le calendrier des équipes avant la fin des matches allers.

23412709 : CRETEIL LUSITANOS US 1 / PALAISEAU US 1 du 23/01/2022 (R1)

La Commission,

Courriel de CRETEIL LUSITANOS US informant d'une erreur sur le score de la rencontre,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel confirmant l'erreur de saisie sur le score,

Enregistre le score comme suit :

CRETEIL LUSITANOS US : 5 buts

PALaiseau US : 2 buts.

La Commission rappelle aux clubs qu'il convient de vérifier les informations saisies sur la FMI lors des signatures d'après match.

U15 REGIONAL - CHAMPIONNAT

23373967 PARIS ST GERMAIN FC 1 / RED STAR FC 1 du 29/01/2022 (poule A)

Reprise de dossier.

La Commission prend note de l'accord du RED STAR FC et confirme l'inversion des matchs aller / retour comme suit :

Match Aller :

23373967 RED STAR FC 1 / PARIS ST GERMAIN FC 1 le 29/01/2022

Match Retour :

23373897 PARIS ST GERMAIN FC 1 / RED STAR FC 1 le 26/03/2022

23374296 RACING CF / MONTFERMEIL FC du 29/01/2022 (poule B)

Ce match aura lieu à 16h30.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission qui demande au club du RACING CF de bien vouloir veiller au bon fonctionnement de l'éclairage le jour du match.

23374290 MONTRouGE FC / PARIS 13 ATLETICO du 29/01/2022 (poule B)

Demande de MONTRouGE FC pour décaler le coup d'envoi du match à 17h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de PARIS 13 ATLETICO qui doit parvenir au plus tard le vendredi 28/01/2022 - 12h00.

U15 REG – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

1^{er} rappel

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais, sous peine de match perdu au club recevant (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

23373960 PARIS ST GERMAIN FC / BRETIGNY FCS du 22/01/2022 (poule A)

U14 - CHAMPIONNAT

23373572 CRETEIL US / SENART MOISSY 1 du 29/01/2022 (R1/A)

Demande de CRETEIL US pour avancer le coup d'envoi du match à 13h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de SENART MOISSY qui doit parvenir au plus tard le vendredi 28/01/2022 - 12h00.

23373904 VILLEJUIF US 1 / VIRY ES 1 du 29/01/2022 (R1/B)

Demande de VILLEJUIF US pour avancer le coup d'envoi du match à 15h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de VIRY ES qui doit parvenir au plus tard le vendredi 28/01/2022 - 12h00.

23373896 PARIS ST GERMAIN FC 1 / RED STAR FC 1 du 29/01/2022 (R1/B)

Reprise de dossier.

La Commission prend note de l'accord du RED STAR FC et confirme l'inversion des matchs aller / retour comme suit :

Match Aller :

23373896 RED STAR FC 1 / PARIS ST GERMAIN FC 1 le 29/01/2022

Match Retour :

23373897 PARIS ST GERMAIN FC 1 / RED STAR FC 1 le 26/03/2022

23372744 COSMO TAVERNY 1 / ST OUEN L'AUMONE AS 1 du 29/01/2022 (R2/A)

Demande de COSMO TAVERNY pour avancer le coup d'envoi du match à 15h00 sur le terrain n°1 du Stade Jean Bouin à TAVERNY.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission qui précise qu'en cas de fermeture de la pelouse, le match sera automatique positionné sur le terrain n°2 (synthétique) du stade Jean Bouin.

23372737 : CHAMPS SUR MARNE AS 1 / RACING CF 1 du 22/01/2022 (R2/A)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club du RACING CF a transmis à la Ligue, les résultats de tests positifs au COVID de 4 joueurs de l'équipe,

Considérant que cette demande est conforme au protocole de la F.F.F.,

Par ces motifs,

Décide de reporter le match au 19/02/2022.

23372738 SAINT OUEN L'AUMONE AS 1 / PUC 1 du 22/01/2022 (R2/A)

La Commission,

Après étude des pièces versées au dossier (F.M.I., rapport de l'arbitre officiel, courriels du PUC et résultats des tests au COVID transmis),

Considérant que le club du PUC a transmis le vendredi 21/01/2022 les résultats des tests positifs au COVID de 3 joueurs concernés par l'équipe 1 évoluant en Régional 2 et respectant le protocole FFF de report pour Covid,

Considérant que le club du PUC a transmis le samedi 22/01/2022 le résultat d'un 4ème test positif au COVID d'un joueur concerné par l'équipe 1 évoluant en Régional 2 permettant ainsi de solliciter un report pour motif Covid,

Considérant que cette rencontre n'a pas pu être reportée à l'avance en raison de la fermeture des services administratifs de la Ligue le jour de la réception des résultats du 4ème test du joueur (le samedi 22/01/2022),

Considérant que le match a donc été maintenu ce qui imposait la présence des 2 équipes et de l'arbitre sur place, ce qui était le cas,

Considérant que le match n'a pas eu lieu,

Par ces motifs,

Reporte cette rencontre au **samedi 19/02/2022.**

23372962 VERSAILLES 78 FC 1 / MONTROUGE FC 1 du 29/01/2022 (R2/B)

Courriel de VERSAILLES 78 FC demandant le report du match.

Accord de la Commission, vu le motif invoqué.

Le match est reporté au 19/02/2022.

23373011 VERSAILLES 78 FC 2 / MONTROUGE FC 2 du 29/01/2022 (R3/A)

Courriel de VERSAILLES 78 FC demandant le report du match.

Accord de la Commission, vu le motif invoqué.

Le match est reporté au 19/02/2022.

La Commission précise qu'une rencontre U18F est programmée le samedi 19/02/2022 sur le même terrain et à la même heure ; elle invite le club de VERSAILLES 78 FC à ajusté la planification des rencontres ce jour-là afin que la rencontre puisse se dérouler.

23373173 CLICHY USA 1 / BUSSY ST GEORGES FC 1 du 12/02/2022 (R3/B)

Reprise de dossier.

La Commission,

Pris connaissance de la demande CLICHY USA pour reporter le match au 19/02/2022 (motif : problème de terrain),

Pris connaissance du planning des rencontres prévues ce jour-là au stade Nelson Paillou,
Considérant que le club a déjà formulé une demande de report avec un autre motif lors de la dernière réunion,
Par ces motifs,

Demande au club de CLICHY USA de bien vouloir transmettre un document officiel indiquant l'indisponibilité du terrain à la date du match.

La Commission maintient la date du match dans l'attente de la réception du document demandé.

CDM – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

Tirage au sort des 1/4 et 1/2 finales effectués par M. BOUAJAJ, Secrétaire Général de la LPIFF.

Les rencontres des 1/4 de finale se dérouleront le dimanche 06 mars 2022 à 9h30, sur le terrain du club premier nommé.

1/ 24359344 : ST ARNOULT FC / NANTERRE POLICE

2/ 24359345 : NANDY FC / ST CYR LUSO

3/ 24359346 : PORTUGAIS VELIZY / JOINVILLE RC

4/ 24359347 : FRANCO PORTUGAIS WISSOUS / CHATELET EN BRIE US

Les rencontres des 1/2 finales se dérouleront le dimanche 17 avril 2022 à 9h30, sur le terrain du club premier nommé.

1/ Vainqueur match 2 / Vainqueur match 1

2/ Vainqueur match 4 / Vainqueur match 3

Informations calendrier :

Finale à jouer le 19/06/2022

CDM – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

1^{er} rappel

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais, sous peine de match perdu au club recevant (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

23394560 : PARISIENNE ES 5 / VAL D'EUROPE FC 5 du 23/01/2022 (R2/B)

CDM - CHAMPIONNAT

23395848 : SAINT CYR LUSO / MENU COURT AS du 23/01/2022 (R2/A)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de l'AS MENU COURT a transmis à la Ligue, les résultats de tests positifs au COVID de 4 joueurs de l'équipe,

Considérant que cette demande est conforme au protocole de la F.F.F.,

Par ces motifs,

Décide de reporter le match au 30/01/2022.

ANCIENS – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

Tirage au sort des 1/4 et 1/2 finales effectués par M. BOUAJAJ, Secrétaire Général de la LPIFF.

Les rencontres des 1/4 de finale se dérouleront le dimanche 06 mars 2022 à 9h30, sur le terrain du club premier nommé.

1/ 24359351 : ESPERANCE AULNAYSIENNE / FONTENAY TRESIGNY AS

2/ 24359352 : PUC / CHANTELOUP LES VIGNES US

3/ 24359353 : VOLTAIRE CHATENAY SS / RUNGIS US

4/ 24359354 : TORCY PVM US / MONTFERMEIL FC

Les rencontres des 1/2 finales se dérouleront le dimanche 17 avril 2022 à 9h30, sur le terrain du club premier nommé.

1/ Vainqueur match 3 / Vainqueur match 1

2/ Vainqueur match 2 / Vainqueur match 4

Informations calendrier :

Finale à jouer le 19/06/2022

ANCIENS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

1^{er} rappel

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais, sous peine de match perdu au club recevant (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

23396297 : SAINT MAUR F. MASC. VGA 11 / RED STAR FC 11 du 23/01/2022 (R3/D)

ANCIENS - CHAMPIONNAT

23396006 : POISSY ST GERM. CHI 11 / HOUILLES SO 11 du 23/01/2022 (R3/A)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de HOUILLES SO a transmis à la Ligue, les résultats de tests positifs au COVID de 4 joueurs de l'équipe,

Considérant que cette demande est conforme au protocole de la F.F.F.,

Par ces motifs,

Décide de reporter le match au 30/01/2022.

23395245 : ESPERANCE AULNAYSIENNE 11 / TORCY PVM 11 du 23/01/2022 (R1)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de l'ESPERANCE AULNAYSIENNE a transmis à la Ligue, les résultats de tests positifs au COVID de 4 joueurs de l'équipe,

Considérant que cette demande est conforme au protocole de la F.F.F.,

Par ces motifs,

Décide de reporter le match au 30/01/2022.

23396010 : VILLENEUVE LA GARENNE 11 / MENU COURT AS 11 du 06/02/2022 (R3/A)

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 11h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de l'AS MENU COURT.